



Dispositif "Devoirs faits", information aux...

publié le 05/01/2021 - mis à jour le 06/01/2021

Dispositif "Devoirs faits", information aux familles :

Le dispositif d'aide aux devoirs recommence pour les inscrits depuis le 1er trimestre et ceux inscrits dernièrement par vos soins.

Toute absence sur les créneaux choisis sera à justifier comme une absence à un cours ; si l'enfant n'est pas présent sans motif vous serez avertis par un SMS ou un appel téléphonique.

Pensez à noter sur l'emploi du temps du carnet de votre enfant la mention "aide aux devoirs" en rouge sur les créneaux requis.

Outre les professeurs intervenants, les élèves seront désormais suivis par Anaëlle Benezet (sauf le mardi, où ils sont pris en charge par des assistants d'éducation).

Cordialement,
Mme Cluzel